

Témoignage de Maître Herbert Marx Ministre de la justice et Procureur général du Québec

C'est avec peine que je viens aujourd'hui assister à cette cérémonie organisée à la mémoire de l'honorable juge Louis-Philippe Pigeon.

Le juge Pigeon laisse certes un souvenir impérissable à l'ensemble du Canada. Il laisse au surplus sa marque dans l'esprit de nombreux juristes du Québec: je pense particulièrement à ceux qui auront pu être initiés au droit constitutionnel par ses soins dans le cadre de cours qu'il a dispensés à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis les années 40, jusqu'à son accession à la Cour suprême du Canada.

Au sein de ce qu'il est convenu d'appeler l'appareil gouvernemental québécois, maître Pigeon aura été un pionnier. À divers moments, à compter du début des années 40, cet infatigable juriste s'est vu confier la tâche d'assurer aux lois du Québec une cohérence juridique et une qualité de rédaction que personne au Québec n'avait recherchées à un tel degré avant lui. Il y a mis toute son ardeur à laquelle il a joint les indéniables dons que tous lui ont toujours reconnus: une logique implacable, une curiosité illimitée et une précision minutieuse. Les cours qu'il a donnés aux conseillers juridiques du gouvernement du Québec, et qui ont été publiés en 1965, demeurent une synthèse impressionnante et une source constante de judicieux conseils pour les légistes du Québec.

Lorsqu'en 1980 il a repris son enseignement sur la rédaction et l'interprétation des lois à l'Université d'Ottawa, nombreux sont les juristes de mon ministère qui s'y sont inscrits pour profiter de cette source inépuisable de science.

Si aujourd'hui les membres de cette Cour voient quelque qualité à la rédaction des lois du Québec, il faut y voir la marque de l'honorable juge Louis-Philippe Pigeon.

Personnellement, j'ai eu la chance unique de côtoyer ce grand juriste et d'avoir profité de ses conseils. Ainsi, au début des années 70, j'ai préparé un livre sur les grands arrêts de la jurisprudence constitutionnelle canadienne. C'est au juge Pigeon que je dois la révision de mon manuscrit: il a su à maintes reprises me conseiller judicieusement, verbalement et à l'occasion par écrit, afin que mon ouvrage soit expurgé des erreurs toujours possibles lorsqu'on aborde les délicats problèmes constitutionnels canadiens.

Depuis ce temps, j'ai toujours gardé une amitié et un souvenir agréable de ce grand homme qui a profondément marqué ma carrière de juriste.

En terminant, je voudrais adresser à madame Pigeon, épouse du regretté, de même qu'aux membres de sa famille, mes sentiments sincères de douloureuse sympathie. Croyez que je prends part à leur chagrin.